
Recueil des Actes Administratifs

Préfecture Pyrénées-Orientales

Special n°93

publié le 15/10/2009

Octobre 2009

Sommaire

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

POLE SOCIAL

POLITIQUES SOCIALES

2009287-01 - ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU G

Partenaires Etat Hors PO

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire

Préfecture des Pyrénées-Orientales

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau des Elections et de la Police Générale

2009286-08 - ARRETE modifiant l'arrêté n° 2009243-10 du 31 août 2009 portant désignation des délégués de l'ac

Secrétariat Général

Cellule d'Appui Juridique

2009288-01 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée aux responsables de centres de r

Sous-Préfecture de Céret

2009280-15 - Arrêté modificatif désignant les membres de la commission administrative chargée de procéder pour

Arrêté n°2009287-01

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE NOSTRES CASES -
GCS**

Administration : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Bureau : POLITIQUES SOCIALES

Auteur : Stéphane DROUET

Signataire : Préfet

Date de signature : 14 Octobre 2009



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
des Pyrénées-Orientales

Pôle social
U.F. Veille sociale, hébergement
d'urgence et insertion

Dossier suivi par :
S. DROUET
☎ : 04.68.81.78.26
☎ : 04.68.81.78.79

Arrêté préfectoral n°
Portant approbation de la convention constitutive du Groupement
de coopération sociale «NOSTRES CASES»- GCS

LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 312-7, R. 312-194-1 à R. 312-194-25;
- VU le décret n°200-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale, pris en application de l'article L. 312-7 du Code de l'action sociale et des familles et modifiant ce code (partie réglementaire) ;
- VU la circulaire DGAS/SD 5B n°2006-216 du 18 mai 2006 relative à la pluriannualité budgétaire et à la dotation globalisée commune à plusieurs établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la même enveloppe de crédits limitatifs et à la coopération sociale et médico-sociale dans le cadre des groupements d'établissements ;
- VU l'instruction DGAS/5D n°2007-309 du 3 août 2007 relative à la mise en œuvre des groupements de coopération sociale et médico-sociale ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'association « Saint-Joseph » du 5 septembre 2009 ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'association « Solidarité 66 » du 7 septembre 2009 ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'association « Etape Solidarité » du 10 septembre 2009 ;
- VU la délibération de l'assemblée générale de l'association « Le Tremplin » du 14 septembre 2009 ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Association Catalane d'Actions et de Liaisons « ACAL » du 15 septembre 2009 ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'association « Aide auprès des femmes en détresse » du 15 septembre 2009 ;

12, Bd Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

Tél : 04 68 81 78 00 - Fax : 04 68 81 78 78 – Mél : dd66-secr-direction@sante.gouv.fr

- VU la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'association « Sésame » du 25 septembre 2009 ;
- VU le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 1^{er} octobre 2009 du Groupement de coopération sociale « NOSTRES CASES »- GCS réunissant les sept associations précitées ;
- VU la convention constitutive du Groupement de coopération sociale « NOSTRES CASES »- GCS communiquée à la DDASS le 6 octobre 2009 par l'administrateur ;
- VU l'avis favorable du 7 octobre 2009 du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Article 1^{er} : La convention constitutive du 1^{er} octobre 2009 du Groupement de coopération sociale (GCS) dénommé «NOSTRES CASES» est approuvée.

Objets du groupement de coopération sociale « NOSTRES CASES »

- gérer un service d'intermédiation locative en faveur des ménages en difficulté, sortants de foyers d'hébergements (stabilisation, CHRS, foyer maternel) ou/et relevant du dispositif de la Loi DALO et
- gérer un service de travailleurs sociaux chargé de l'accompagnement dans et vers le logement au bénéfice des sortants de structures d'hébergements gérées par ses adhérents

et pour ce faire,

- gérer les postes de travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement ;
- mobiliser et gérer des logements dans le parc privé.

Identité de ses membres :

Le groupement de coopération sociale « NOSTRES CASES »- GCS a pour membres :

Association Catalane d'Actions et de Liaisons (ACAL), association loi 1901 dont le siège est situé résidence Les rois d'Aragon 8, rue Jean-François Marmontel 66000 PERPIGNAN.

Association Aide auprès des femmes en détresse, association loi 1901 dont le siège est situé 72, rue Pierre Vidal 66 000 PERPIGNAN.

Association « Etape solidarité » dont le siège est situé 23 bis avenue de la gare 66 640 CERET.

Association « Saint-Joseph » dont le siège est situé 12, rue Saint Jean-Baptiste 66 650 BANYULS-SUR-MER.

Association « Sésame » dont le siège est situé avenue du Général de GAULLE 66 500 PRADES.

Association « Solidarité 66 » dont le siège est situé 11 avenue du Maréchal Joffre 66 000 PERPIGNAN.

Association « Le Tremplin » dont le siège est situé avenue du Docteur Torreilles 66 000 PERPIGNAN.

Durée de la convention :

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Siège social du groupement :

Lieu dit « La Vigneronne » avenue du Docteur Torreilles – 66000 PERPIGNAN

Article 2:

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PERPIGNAN, le 14 octobre 2009

LE PREFET,

SIGNE

Jean-François DELAGE

Décision

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire

Administration : Partenaires Etat Hors PO

Auteur : Réseau Ferré de France

Signataire : Autres

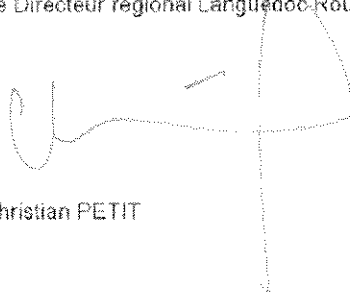
Date de signature : 02 Octobre 2009

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie de ENVEITG et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Pyrénées-Orientales ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr>).

Fait à Montpellier, le 2 octobre 2009

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur régional Languedoc-Roussillon,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian PETIT', written over a faint dotted grid. The signature is stylized and somewhat abstract.

Christian PETIT

⁽¹⁾ Ce plan, ainsi que les éventuelles annexes à la présente décision peuvent être consultés sur place à la direction régionale Languedoc Roussillon de Réseau Ferré de France, 185, rue Léon Blum, B.P. 9252, 34043 Montpellier Cedex 1 et auprès de NEXITY Agence NSPM / Montpellier Le Millénium - Bât. B Rue Denis Papin 34000 MONTPELLIER.

Arrêté n°2009286-08

ARRETE modifiant l'arrêté n° 2009243-10 du 31 août 2009 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques.

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales
Bureau : Bureau des Elections et de la Police Générale
Auteur : Cathy COMES et Olivier TERRIS
Signataire : Secrétaire Général
Date de signature : 13 Octobre 2009

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction de la
Réglementation et des
Libertés Publiques

Bureau des Élections et
de la Police Générale

Dossier suivi par :
Cathy COMES

Olivier TERRIS

☎ : 04.68.51.66.31

☎ : 04.68.51.66.35

☎ : 04.86.06.02.78

Mél :

cathy.comes

olivier-noel.terris

@pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

Perpignan, le 13 octobre 2009

ARRETE
MODIFIANT l'arrêté n° 2009 243-10 du 31 août 2009
portant désignation des délégués de l'administration
au sein des commissions de révision des listes électorales politiques
des communes de l'arrondissement de Perpignan
pour la période 2009-2010.

*LE PREFET du département des PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

VU le code électoral, notamment l'article 17 relatif à la composition de la commission administrative ;

VU la circulaire n° A 0000132 C du 9 juin 2000 de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, relative à la révision des listes électorales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009 243-10 en date du 31 août 2009 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques des communes de l'arrondissement de Perpignan, pour la période 2009-2010 ;

VU les courriers signalant les démissions de certains délégués de l'administration désignés par l'arrêté préfectoral susvisé dans les communes de BAHO, CABESTANY, CANET EN ROUSSILLON, LATOUR BAS ELNE, SALSES LE château et VILLELONGUE DE LA SALANQUE ;

CONSIDERANT que ces précisions doivent faire l'objet d'un arrêté spécifique ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009 243-10 portant désignation des délégués de l'administration est modifié pour prendre en considération les désignations suivantes :

- M. Michel LADRECH à la commission de révision de la liste électorale générale de BAHO;
- M. Patrick SPERRING à la commission de révision de la liste électorale du bureau 7 de CABESTANY;
- Mme Suzanne BECOULET à la commission de révision de la liste électorale du bureau 3 de CANET EN ROUSSILLON;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard **04.68.51.66.66**

Renseignements : INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

- M. Georges BOYER à la commission de révision de la liste électorale du bureau 6 de CANET EN ROUSSILLON;
- M. Gilles FABRE à la commission de révision de la liste électorale du bureau 2 de LATOUR BAS ELNE;
- M. Alban ANDREU à la commission de révision de la liste électorale du bureau 2 de SALSES LE Château;
- M. Lucien ALMAR à la commission de révision de la liste électorale générale de VILLELONGUE DE LA SALANQUE.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture, mesdames et messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Perpignan sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

(signé)

Jean-Marie NICOLAS

Arrêté n°2009288-01

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée aux responsables de centres de responsabilité pour la gestion du budget globalisé de la préfecture

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Bureau : Cellule d'Appui Juridique

Auteur : Marie-Hélène SAUVAGEOT

Signataire : Préfet

Date de signature : 15 Octobre 2009



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Cellule d'appui juridique

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.68.20

☎ : 04.68.35.56.84

ARRETE PREFECTORAL N°

**portant modification de la délégation de signature
accordée aux responsables de centres de responsabilité
pour la gestion du budget globalisé de la préfecture.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°282/06 du 30 janvier 2006 portant mise en application du projet de service de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009257-06 du 14 septembre 2009 portant délégation de signature aux responsables de centres de responsabilité pour la gestion du budget globalisé de la préfecture ;
- VU la circulaire n° 85-310 du 11 décembre 1985 relative à l'organisation des services et à la création de centres de responsabilité ;
- SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2009257-06 du 14 septembre 2009 portant délégation de signature aux responsables de centres de responsabilité pour la gestion du budget globalisé de la préfecture est complété ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des responsables désignés à l'article 1er, la délégation consentie sera exercée, conformément aux instructions qu'ils auront données, et dans la limite d'un montant de 1 500 €, par les personnes ci-après :

- Centre "Résidence Préfet": Mme Dominique GIRAUD-L'HERBAULT,
M. Olivier THEPEGNIER,
M. Jean-Louis RICART,
- Centre "Résidence Secrétaire général": Mme Catherine ROBERT,
- Centre "Résidence sous-préfet de Céret" : Mme Annie TORRENT, Secrétaire générale
de la sous-préfecture ou, en son absence,
Mme Michèle PAYRO,
- Centre "Résidence sous-préfet de Prades" : Mme Bernadette COMBAUT, Secrétaire
générale de la sous-préfecture ou, en son
absence, Mme Catherine LAFORGUE,
- Centre "Résidence directeur de cabinet" : Mme Martine KRATZ,
- Centre "Cabinet"
"Cabinet-communication" Melle Jocelyne VAN ELVERDINGHE
ou Melle Muriel MOLINER,
Mme Christine PETIT,
- Centre Services de la sous-préfecture de Céret : Mme Annie TORRENT ou, en son absence,
M. Roger GOUTH,
- Centre Services de la sous-préfecture de Prades : Mme Bernadette COMBAUT ou, en son
absence, Mme Catherine LAFORGUE,
- Centre "Rémunérations" Mme Estelle THIBEAULT, adjointe au chef
de bureau des ressources humaines et du
budget,
- Centre "Préfecture-gestion": Melle Murielle MESTRES, adjointe au chef de
bureau de la logistique et du patrimoine,
- Centre "Préfecture-patrimoine" : Melle Murielle MESTRES,
- Centre "Ressources humaines/Formation" : Mme Manuela HAUTEVILLE (secteur
"Ressources humaines")
Mme Roselyne ESTELLA (secteur
"Formation")
- Centre "Courrier" Melle Marie-Hélène MESTRES, adjointe au
chef du bureau du Courrier,
- Centre "Transmissions/Informatique": M. Philippe MIRETE (secteur Transmission")
M. Thierry VIRGILLE(secteur "Informatique")."

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté susvisé du 14 septembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 15 octobre 2009

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Jean-François DELAGE

Arrêté n°2009280-15

Arrêté modificatif désignant les membres de la commission administrative chargée de procéder pour l'année 2009-2010 aux opérations de révision des listes électorales

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Auteur : Nicole Belmonte

Signataire : Sous-Préfet de Céret

Date de signature : 07 Octobre 2009

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
SOUS-PRÉFECTURE DE CÉRET

Dossier suivi par :
Mme Nicole
BELMONTE
☎ : 04.68.87.91.15
☎ : 04.68.87.45.01
Mél :
nicole.belmonte@pyrenees
-orientales.
pref.gouv.fr

Céret, le 7 octobre 2009

ARRETE N°

Commune de PALAU-DEL-VIDRE

Arrêté modificatif désignant les membres
de la commission administrative chargée de
procéder pour l'année 2009/2010 aux
opérations de révision des listes électorales

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU l'article L17 du code électoral ;

VU la circulaire ministérielle du 9 juin 2000 relatif à la révision des listes
électorales ;

VU la circulaire ministérielle du 16 octobre 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-215-07 du 3 août 2009 de M. le Sous-Préfet de
CERET, nommant les membres de la commission chargée de procéder pour l'année 2009-2010
aux opérations de révision des listes électorales des communes de l'arrondissement de CERET ;

VU la démission de M. MARTY Roger, délégué pour le 2^{ème} bureau de la
commune de PALAU-DEL-VIDRE ;

Vu la proposition faite par M. le Maire de PALAU-DEL-VIDRE en date du 30
septembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2008 portant délégation de signature ;

Sur proposition de M. le Sous-Préfet de CERET ;

ARRÊTE

Art. 1^{er}. - L'article 1er de l'arrêté n° 2009-215-07 est modifié comme suit :

Commune de PALAU-DEL-VIDRE

- M. ISAC Ange, 17 rue Jean Jaurès – 66690 PALAU-DEL-VIDRE,
pour le 2ième bureau ;

Art. 2. - Le reste sans changement.

Art. 3. - M. le Sous-Préfet de CERET, M. le Maire de PALAU-DEL-VIDRE sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERET, le 7 octobre 2009.

**Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet,**

Antoine ANDRE